

Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi concernant l'examen environnemental 2021 de l'OCDE

Madame la Ministre,

Le 31 mars 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié son examen environnemental 2021 de la politique belge. Cet examen révèle certains résultats positifs obtenus en matière de respect du climat et de l'environnement : diminution des émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques, des déchets municipaux produits, de l'énergie et des matières consommées, ainsi que des prélèvements d'eau, au cours de la dernière décennie.

Toutefois, un nombre conséquent de manquements y sont mentionnés, lesquels soutiennent le constat suivant : « La Belgique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable ».

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. Pouvons-nous obtenir votre retour sur les conclusions de l'examen de l'OCDE ?

2. La version abrégée de l'examen présente cinq catégories de recommandations concernant le changement climatique et la gestion de l'eau (1), la gouvernance et la gestion de l'environnement (2), la croissance verte (3), la biodiversité (4) et les déchets, la gestion des matières et l'économie circulaire (5). L'adoption d'« une loi interfédérale sur le climat définissant des objectifs nationaux à long terme (2030 et 2050) pour atteindre la neutralité climatique » est reprise dans la première de ces catégories. Pouvons-nous obtenir votre point de vue à ce propos ? La réalisation d'une telle mesure peut-elle être envisagée ? Une prise contact avec vos collègues régionaux compétents est-elle envisagée à ce propos ? De plus, la seconde catégorie contient une recommandation relative à l'« accroissement de la coordination entre le gouvernement fédéral et les régions, ainsi qu'entre les régions, en particulier dans les domaines du changement climatique, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire ». La mise en place d'initiatives y afférentes sont-elles examinées ?

3. Le 2 avril 2021, nous apprenions, via communiqué de presse, « l'adoption par le Conseil des ministres d'un outil de monitoring des politiques et mesures fédérales pour atteindre les objectifs climatiques ». Le communiqué mentionne l'établissement de feuilles de route par les ministres et leur administration. Celles-ci seront-elles communiquées au parlement ? Pouvons-nous être informés des modalités d'organisation relatives au suivi des mesures mentionnées dans les feuilles de route ?

Réponse :

Chers collègues, il y avait, malheureusement, peu de surprises dans le rapport, tant les analyses et les recommandations de l'OCDE convergent avec de précédents rapports: celui sur l'état de l'environnement dans l'Union européenne ou encore l'analyse du PNEC par la Commission.

Le suivi spécifique des recommandations de l'OCDE se fera au sein des organes concernés par les différentes thématiques.

En ce qui concerne mes compétences, par exemple la gouvernance climatique, ma proposition concernant le suivi de la mise en œuvre des politiques et mesures climatiques fédérales pour 2021-2030 a été approuvée par le Conseil des ministres le 2 avril 2021. Le mécanisme de suivi prévoit une discussion semestrielle de l'état des lieux au sein des groupes de travail interservices. Cela se fera sur la base de tableaux de suivi et de rapports d'étape annuels, qui à leur tour donneront lieu à un rapport de synthèse public en Conseil des ministres.

Ce cadre structurel de planification et de suivi de la politique climatique fédérale est un réel progrès. Nous faisons de la mise en œuvre de ce cadre une priorité. En outre, il sera également examiné s'il est nécessaire, opportun et faisable de poursuivre la succession structurelle par l'adoption d'un cadre législatif.

Un plan d'action fédéral pour l'économie circulaire est également en cours de préparation, avec mon collègue Dermagne, en charge de l'économie. Notre intention est de la soumettre au Conseil des ministres en septembre 2021. Le plan s'articulera autour de cinq objectifs: encourager la commercialisation de produits et services circulaires, encourager plus de circularité dans le mode de production, soutenir le rôle des consommateurs publics et des acheteurs, fournir les incitations et les outils nécessaires et évaluer les progrès.

En ce qui concerne mes compétences, j'ai l'intention d'établir des critères pour l'utilisation de certaines allégations de valeur, par exemple en ce qui concerne le contenu des matériaux recyclés, le contenu des matériaux biosourcés, la valorisation ou la recyclabilité, etc.

Je souhaite également travailler sur la fourniture d'informations tout au long des chaînes de valeur. Cela devrait contribuer aux travaux européens sur le passeport des produits. Je prévois également de travailler sur le remplacement de certains produits chimiques dangereux qui empêchent actuellement un recyclage sain.

En ce qui concerne les recommandations en matière de développement durable, l'avant-projet de plan fédéral pour le développement durable a été déposé au conseil des ministres le 19 mars dernier. J'ai soumis l'avant-projet de plan simultanément aux chambres législatives, aux conseils et gouvernements des Communautés et des Régions. La consultation publique à l'élaboration du projet de plan a commencé le 9 avril et durera jusqu'au 8 juin. Je soumettrai ensuite le projet de plan fédéral de développement durable et les avis au conseil des ministres avant le 1er octobre 2021.

Afin de concrétiser les objectifs de biodiversité post 2020, une stratégie nationale pour le maintien et la protection de la biodiversité sera développée en concertation avec les Régions, en intégrant les autres plans existant dans le cadre mondial, les stratégies européennes de préservation de la biodiversité et des forêts, ainsi que les recommandations en matière de biodiversité résultant de l'examen des performances environnementales de l'OCDE.

J'assurerai la signature d'un accord de coopération CITES avec les Régions, qui amènera notamment à renforcer les moyens et les collaborations pour son implémentation.

En ce qui concerne la recommandation relative à l'accroissement de la coordination, je compte favoriser la technique éprouvée des plans nationaux là où les Régions les jugent également pertinents. Mes priorités sont de mettre à l'agenda public politique la biodiversité au même niveau que l'enjeu du climat. La restauration d'un environnement sain sans produits chimiques, le passage à une économie circulaire et la démocratisation du débat pour atteindre les publics les plus vulnérables.

Je souhaite également travailler sur la fourniture d'informations tout au long des chaînes de valeur. Cela devrait contribuer aux travaux européens sur le passeport des produits. Je prévois également de travailler sur le remplacement de certains produits chimiques dangereux qui empêchent actuellement un recyclage sain.

Il existe une bonne coopération avec les régions depuis des années, à travers les structures de coordination existantes du CCIEP. Cette coopération est basée sur le consensus et peut atteindre des niveaux politiques plus élevés, où les ministres prennent en fin de compte les décisions finales. Depuis le début, je suis ouvert au dialogue et à la coopération, au fédéralisme coopératif. Monsieur Ravyts, cependant, je dois en effet conclure que la volonté de coopérer doit venir de deux côtés. Ce n'est parfois pas le cas pour le moment.